

Informations de base	
2021/2534(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Conditions d'importation des escargots vivants, des produits composés et des boyaux mis sur le marché pour la consommation humaine (modifiant le règlement délégué (UE) 2019/625) Complétant 2013/0140(COD) Subject 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AGRI Agriculture et développement rural (Commission associée)		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
01/02/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00428	
01/02/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/02/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/04/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2534(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0140(COD)

État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/05237

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)00428	01/02/2021	
Document annexé à la procédure	C(2021)1858	16/03/2021	
Document annexé à la procédure	C(2021)7663	21/10/2021	